



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 113799

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur l'installation prochaine de 35 millions de « compteurs électriques communicants » baptisés Linky et déjà expérimentés en Touraine et dans le Rhône. Ce compteur Linky vise à favoriser les économies d'énergie. Cette nouvelle installation soulève, cependant, plusieurs interrogations. Son coût est censé être pris en charge par ERDF qui est la filiale d'EDF s'occupant de la distribution d'électricité en France. Les pouvoirs publics ont assuré que « la fabrication et l'installation du compteur ne seront pas facturés au consommateur d'électricité ». Or des frais d'installation semblent devoir être acquittés par tout consommateur. De plus, il s'étonne d'un coût de location dont les usagers n'ont jamais entendu parler et qui ne figurait pas dans la promotion initiale du Linky. C'est pourquoi il lui demande de lui confirmer que l'abonné n'aura pas, d'une manière ou d'une autre, à payer le coût d'installation de ces nouveaux appareils, estimé entre 120 et 240 euros. Enfin, il aimerait connaître les résultats des expérimentations réalisées en Indre-et-Loire et dans le Rhône, notamment en matière de consommation d'électricité et de facturation pour les usagers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113799

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7535

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)